



Ecrit par Echo du Mardi le 11 janvier 2022

VILLE DE PERNES LES FONTAINES



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 avril 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 11 janvier 2022 sous réserves d'incidents



AVIS AU PUBLIC

PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Par délibération N°2021-03 du 16 décembre 2021, transmise au représentant de l'Etat, le Conseil municipal a prescrit la procédure de révision allégée N°2 du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objectifs d'autoriser l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière dite « La Machotte », située désormais en zone agricole du PLU et représentant un périmètre d'environ 5 hectares qui n'est plus exploité et dont la remise en état des sols a débuté. Ce projet, compte-tenu de l'importance de la production d'énergie à venir, est compatible à la fois au SCOT en vigueur du Bassin de Vie d'Avignon et aux lois relatives à la transition énergétique.

Ladite délibération est affichée, à compter du Lundi 10 janvier 2022, en Mairie de Pernes-les-Fontaines et en Mairie annexe du Hameau Les Valayans, aux lieux habituels d'affichage, pendant au moins un mois.

3952778

Publié le 11/01/2022



Ecrit par Echo du Mardi le 11 janvier 2022